



---

## Etude économique relative à la récupération des coûts des services liés à l'eau du district hydrographique comprenant la Guadeloupe et Saint-Martin<sup>1</sup>

---

### Synthèse de l'étude

Septembre 2013

---

Hélène Bouscasse, Pierre Defrance, Florence Krowicki  
(ACTeon)

Sophie Nicolai (Eco Logique Conseil)

---



---

<sup>1</sup> L'étude a été réalisée par le groupement ACTEON / Eco logique Conseil, titulaires d'un marché lancé par l'Office de l'Eau Guadeloupe entre mai et septembre 2013. Elle est financée par l'Office de l'eau Guadeloupe et l'ONEMA. Pour plus de détails ou pour obtenir le rapport complet de l'étude, vous pouvez contacter Hélène Bouscasse : [h.bouscasse@acteon-environment.eu](mailto:h.bouscasse@acteon-environment.eu), 04 80 70 05 70

## 1- Une étude pour améliorer la transparence des services liés à l'eau

---

L'eau est une ressource vitale utilisée de multiples manières que ce soit par les ménages pour boire ou se laver, par les agriculteurs ou les industries. Différents services sont mis en place pour assurer ces utilisations de l'eau, tels les services collectifs d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, les systèmes d'irrigation collectifs ou individuels, le système d'assainissement non collectif.

Cette étude s'attache à analyser les différents coûts associés à ces services en **Guadeloupe** et à **Saint-Martin** durant l'**année 2011**, à comprendre comment ils sont répartis entre les usagers et à s'interroger sur la durabilité financière de ces services.

Comme toute utilisation de l'eau par l'homme exerce une pression sur l'environnement, cette étude s'intéresse aussi à mieux comprendre l'impact humain sur le territoire et chiffre les **coûts imposés à l'environnement**.

Les résultats de cette étude augmentent donc la **visibilité et la transparence des coûts et recettes des services de l'eau afin de guider les gestionnaires vers une utilisation plus durable du milieu**.

## 2- Quels sont les coûts et recettes des services liés à l'eau ? Quelle est la durabilité des services ?

---

**En Guadeloupe, les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement** sont assurés par des syndicats (SMNGT, SIGF, SISCSV, SIAEAG), des communautés de communes ou d'agglomération (CCMG, CASBT, Cap Excellence) ou des communes (Vieux-Fort, Trois Rivières, Deshaies, Sainte-Rose, Lamentin, Morne-A-L'eau) qui assurent ce service en régie ou en délégation.

**A Saint-Martin, l'alimentation en eau potable et l'assainissement** sont assurés par l'Etablissement des eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin. L'approvisionnement en eau potable est assuré grâce à la désalinisation de l'eau de mer, ce qui nécessite un traitement complexe et coûteux.

Outre le service public d'eau et d'assainissement, certains ménages utilisent un système **d'assainissement non collectif** dont le contrôle est effectué par un service public d'assainissement non collectif, de la compétence des collectivités.

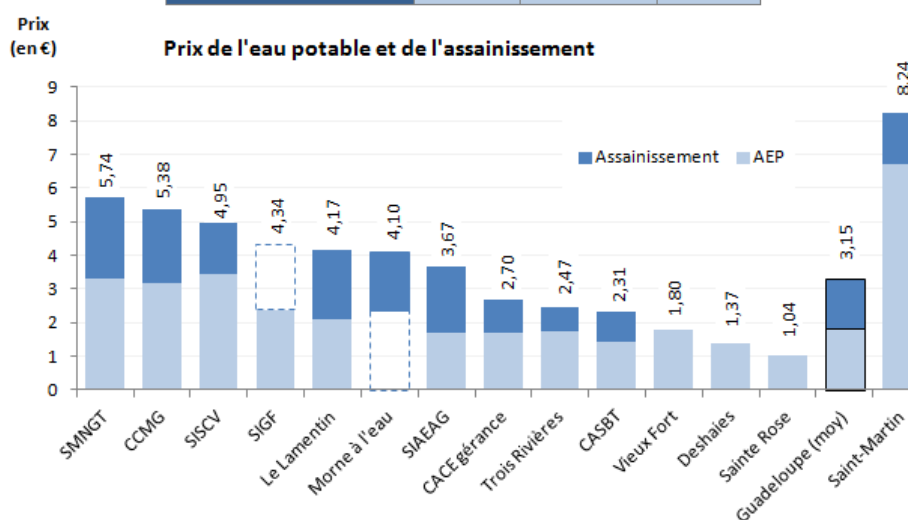
Le service **d'irrigation collective** guadeloupéen est majoritairement assuré par le Conseil Général qui fournit également de l'eau brute aux services collectifs d'eau potable et aux industriels. Quatre autres organismes gèrent des réseaux indépendamment du Conseil Général (l'Association d'Irrigation de Bananier Saint-Sauveur, l'Association Syndicale d'Irrigation de Saint-Louis – Baillif, le Syndicat Intercommunal du Sud de la Cote Sous le Vent, et le Syndicat Mixte de la Rivière Saint-Louis).

## 2.1 Le prix du service de l'eau

Les services d'eau et d'assainissement et le service d'irrigation collective facturent l'eau qu'ils distribuent et traitent à leurs usagers : les ménages, les activités de production assimilées domestiques<sup>2</sup> (APAD), les industries et les agriculteurs.

**Tableau 1. Prix de l'eau potable et de l'assainissement par collectivité**

Organisme	Prix (en €/m <sup>3</sup> )		
	AEP	Assainissement	Total
Commune de Deshaies	1.37	0	1.37
Commune Le Lamentin	2.09	2.08	4.17
Commune Sainte Rose	1.04	0	1.04
Commune Trois Rivières	1.76	0.71	2.47
Commune Vieux Fort	1.80	0	1.8
Commune de Morne à l'eau	so	1.72	1.72
CACE gérance	1.68	1.02	2.7
CACE affermage	1.68	so	1.68
SIAEAG	1.71	1.96	3.67
SMNGT	3.31	2.43	5.74
CASBT	1.44	0.87	2.31
SISCV	3.46	1.49	4.95
CCMG	3.20	2.18	5.38
SIGF	2.38	so	2.38
Guadeloupe (moyenne)	1.85	1.45	3.15
Saint-Martin	6.70	1.54	8.24



**Figure 1. Prix de l'eau potable et de l'assainissement par collectivité**

En moyenne pondérée par les volumes, le prix de l'AEP est de 1,85 €/m<sup>3</sup> en Guadeloupe et celui de l'assainissement de 1,45 €/m<sup>3</sup>, ce qui représente 3,15 €/m<sup>3</sup>, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine (3,40 €/m<sup>3</sup>) et à ce qui était observé en 2006 (3,61€/m<sup>3</sup>).

**A Saint-Martin, les prix sont plus élevés : 6,70 €/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 1,54 €/m<sup>3</sup> pour l'assainissement, soit au total 8,24 €/m<sup>3</sup>.**

Une **facture d'eau type** est constituée de différentes composantes :

- une part fixe (par abonné) et une part variable (par m<sup>3</sup>) ;

<sup>2</sup> Les APAD sont de petites entreprises (artisans, garagistes, etc.) diffuses dans le tissu urbain qui utilisent exactement les mêmes services que les ménages et paient la même facture

- une part revenant à la collectivité et éventuellement, si la collectivité a délégué la gestion du service à un autre organisme, une part revenant au délégataire ;
- une part de redevances destinée à l'Office de l'eau, part qui traduit généralement la pression que l'utilisateur fait subir à la ressource.

Facture d'un client ayant consommé 120 m3 établie sur la base des tarifs connus au 1er janvier 2012					
	M3	Prix unitaire 2012	Montant 2012	Montant 2011	Evolution 2011/2012
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>					
Part délégataire			171,50	166,56	2,966%
Prime fixe pour un compteur diam.15			42,14	40,92	2,981%
Consommations tous les m3	120	1,0780	129,36	125,64	2,961%
<b>Part de la collectivité</b>					
Prime fixe pour un compteur diam.15			20,00	20,00	0,000%
consommations	120	0,5940	71,28	71,28	0,000%
<b>Organismes Publics</b>					
Lutte Contre la Pollution	120	0,0630	7,56	0,00	100,000%
Office de l' Eau	120	0,1592	19,10	19,10	0,000%
Octroi de Mer Régional (total h.t.eaux 1%)			2,89	2,77	4,491%
<b>TVA à 2,10% hors octroi de mer</b>			6,08	5,82	4,437%
<b>Sous total TTC</b>			<b>298,41</b>	<b>285,53</b>	<b>4,855%</b>
<b>Soit le m3 TTC</b>			<b>2,49</b>	<b>2,38</b>	<b>4,512%</b>

Source : Rapport du délégataire  
Figure 2. Facture type d'un client du SIGF

Les cinq redevances perçues par l'Office de l'eau et payées par les usagers des services de l'eau sont :

- **La redevance pour prélèvement** qui concerne les usagers des services collectifs d'eau potable, les irrigants et les autres activités économiques (notamment industrielles). Les montants totaux payés en 2011 s'élèvent respectivement à 2,6 M€ (usagers du service d'eau potable), 53 177 € (irrigants, dont réseau du Conseil Général) et 55 435 € (industriels prélevant pour compte propre).
- **Les redevances pour pollution des eaux :**
  - o **D'origine domestique** : les usagers des services eau potable et assainissement ont payé à hauteur de 1,4 M€ au titre de cette redevance ;
  - o **D'origine non domestique** : 33 213 € provenant des industriels ont été versés à l'Office de l'eau.
- **La redevance pour pollution diffuse** qui concerne les distributeurs de produits phytosanitaires s'est élevée à 0,2 M€ en 2011 ;
- **La redevance pour modernisation des réseaux de collecte** dont le montant est estimé à 0,3 M€ pour l'année 2011.

## 2.2 Le montant annuel des dépenses d'exploitation, de la consommation de capital fixe, des dépenses d'investissement et leur financement

Pour permettre le bon fonctionnement des services d'eau potable, d'assainissement et d'irrigation, il est nécessaire :

- **De mobiliser de la main-d'œuvre, de consommer de l'électricité, de s'assurer, etc.** Les coûts qui s'y rattachent, les **coûts d'exploitation**, sont inscrits dans les comptes des délégataires ou les comptes des collectivités (en cas de régie) ;

- **D'utiliser un parc d'équipements** : prélever l'eau, la stocker, la traiter, l'acheminer jusqu'à son lieu d'utilisation, la collecter une fois utilisée, la traiter avant son rejet au milieu : ce « petit cycle de l'eau » nécessite des équipements qui représentent un patrimoine important (prises d'eau, canalisation, usines de potabilisation et d'épuration, etc.) qui perdent progressivement de la valeur au fil du temps. Cette perte de valeur est mesurée par la consommation de capital fixe (CCF), basée sur la durée de vie réelle des équipements. Elle peut être, tout ou en partie, compensée par des investissements qui permettent à la fois la construction des infrastructures et leur renouvellement.

Parallèlement, **trois sources de revenus** contribuent au financement de ces coûts, les recettes provenant des usagers du service (*via* leur **facture d'eau**), les **subventions d'exploitation** et les **subventions d'investissement**.

### 1. Les coûts d'exploitation

**Les coûts d'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement s'élèvent à 62,4 M€ pour la Guadeloupe et 11,2 M€ pour la collectivité de Saint-Martin.** Ces coûts peuvent être décomposés entre les usagers, au prorata des volumes qu'ils utilisent.

**Tableau 2. Coûts d'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement**

Guadeloupe, en euros, année 2011	Total	Ménages	APAD	Agriculture	Industrie
Dépenses de fonctionnement des collectivités	38 191 051	28 363 320	4 685 445	907 616	4 234 669
Dépenses de fonctionnement des délégataires	24 243 034	18 004 557	2 974 242	576 140	2 688 096
<b>Total</b>	<b>62 434 085</b>	<b>46 367 876</b>	<b>7 659 687</b>	<b>1 483 756</b>	<b>6 922 766</b>

Saint-Martin, en euros, année 2011	Total	Ménages	APAD	Agriculture	Industrie
Dépenses de fonctionnement des collectivités	451 155	335 979	62 506	4 949	47 722
Dépenses de fonctionnement des délégataires	10 760 145	8 013 161	1 490 792	118 024	1 138 168
<b>Total</b>	<b>11 211 300</b>	<b>8 349 140</b>	<b>1 553 298</b>	<b>122 973</b>	<b>1 185 890</b>

### 2. Valeur économique du parc des équipements liés aux services d'eau et d'assainissement

Pour estimer la valeur économique des équipements, il est nécessaire de connaître précisément la nature de ces équipements (nombre de prises d'eau, nombre de kms de réseau, etc.) et leur valeur unitaire à neuf<sup>3</sup> (coût par prise d'eau, coût par km de réseau, etc.).

En Guadeloupe, la valeur à neuf de l'ensemble des équipements est estimée entre 1 108 M€ et 1 324 M€. Pour Saint-Martin, elle est comprise entre 63 M€ et 91 M€ (voir tableau suivant).

<sup>3</sup> La valeur à neuf est calculée à partir des hypothèses de l'étude nationale (Ernst&Young, 2012, pour le compte de l'Office International de l'Eau « Etude de calcul de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau pour les bassins hydrographiques français en application de la directive cadre sur l'eau »).

**Tableau 3. Valeur économique du parc des équipements des services publics d'eau et d'assainissement**

	Eau potable (en M€)		Assainissement (en M€)	
	Valeur basse	Valeur haute	Valeur basse	Valeur haute
Guadeloupe	831 213 880	946 004 030	277 421 000	378 009 710
Saint-Martin	43 178 600	54 371 000	20 375 000	37 670 800

A partir de la durée de vie de chaque équipement, la consommation de capital fixe pour les services d'eau potable et d'assainissement de la Guadeloupe est estimée entre 19,9 M€ et 37,5 M€. Pour Saint-Martin, elle est comprise entre 1,4 M€ et 2,8 M€.

**Tableau 4. Estimation de la consommation de capital fixe des services collectifs d'eau et d'assainissement**

	Eau potable (en M€)		Assainissement (en M€)	
	Valeur basse	Valeur haute	Valeur basse	Valeur haute
Guadeloupe	14 687 355	28 005 342	5 209 069	9 479 557
Saint-Martin	846 795	1 811 350	533 467	970 777

### **3. Le service d'assainissement non collectif**

Pour l'assainissement non collectif, les coûts supportés par les ménages, les coûts d'exploitation du service public d'assainissement non collectif et la consommation de capital fixe cumulés représentent entre 20,3 et 77,6 M€. Les recettes perçues par le service public d'assainissement non collectif s'élèvent à 0,6 M€.

### **4. Le niveau de récupération des coûts des services publics d'eau et d'assainissement en Guadeloupe**

**Les coûts d'exploitation des services publics d'eau et d'assainissement sont estimés à 62,4 M€ et sont couverts à plus de 100% par les recettes d'exploitation et les subventions d'exploitation.** A l'échelle de la Guadeloupe, le principe « l'eau paie l'eau » est respecté, c'est-à-dire que les dépenses des collectivités pour assurer le service sont couvertes par les recettes perçues et le service peut dégager une épargne de gestion (5,5 M€) afin de financer le solde des investissements à sa charge une fois les subventions d'investissement déduites.

Ces résultats sont toutefois à considérer avec prudence, puisqu'ils seraient nettement plus contrastés si l'analyse était faite collectivité par collectivité.

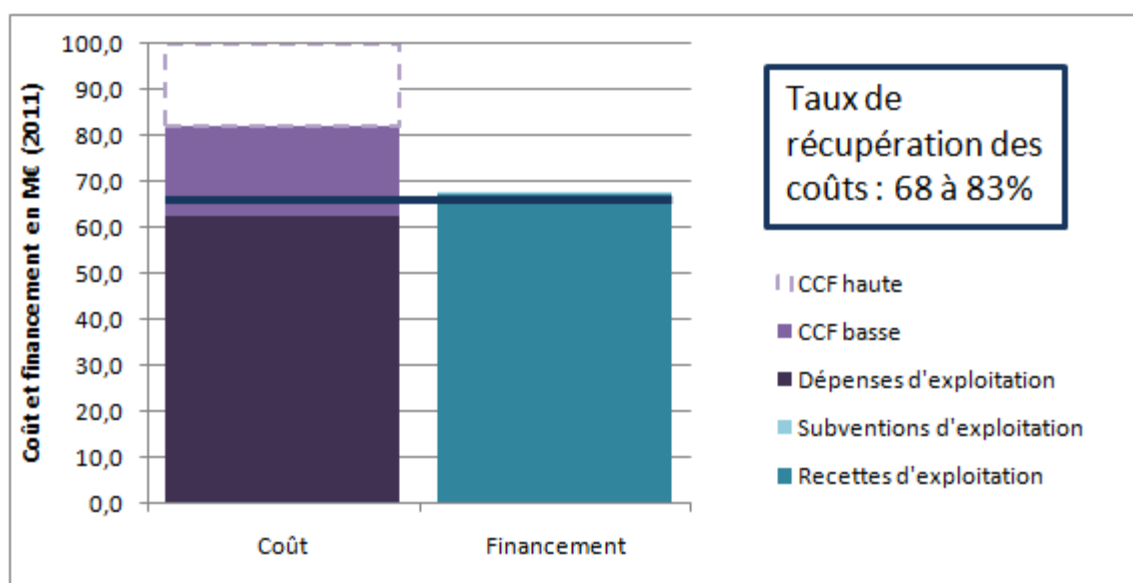
**Tableau 5. Taux de couverture des dépenses d'exploitation**

Taux de couverture des dépenses d'exploitation (en %)	109%
Recettes d'exploitation (en M€)	67,4
Subventions d'exploitation (en M€)	0,5
Dépenses d'exploitation (en M€)	62,4

**Le taux de récupération des coûts des services d'alimentation en eau potable (AEP) et d'assainissement est compris entre 68% et 83%**, selon le montant de la consommation de capital fixe pris en compte (voir partie 4). Ce ratio montre un manque d'autonomie financière du service, notamment imputable au renouvellement des investissements.

**Tableau 6. Taux de récupération des coûts du service**

	Hyp. Basse	Hyp. Haute
<b>Taux de récupération des coûts du service (en %)</b>	<b>68%</b>	<b>83%</b>
Recettes d'exploitation (en M€)	67,4	67,4
Subventions d'exploitation (en M€)	0,5	0,5
Dépenses d'exploitation (en M€)	62,4	62,4
Consommation de capital fixe (en M€)	37,5	19,9



**Figure 3. Taux de récupération des coûts des services AEP et assainissement de la Guadeloupe**

Par ailleurs, les subventions d'investissement pour les services d'eau potable et d'assainissement guadeloupéens permettent de financer 32% des investissements, soit 7,0 M€ de subventions sur 21,8 M€ investis.

##### **5. Le niveau de récupération des coûts des services publics d'eau et d'assainissement à Saint-Martin**

**A Saint-Martin, le taux de couverture des dépenses d'exploitation est de 98%** (voir tableau suivant). **Il est inférieur à 100% ce qui traduit que le service ne s'autofinance pas et donc que l'eau ne paye pas l'eau.** Avant de conclure, il serait toutefois utile de savoir si cette situation est récurrente ou si elle relève d'un caractère exceptionnel (qui peut relever de dépenses exceptionnelles).

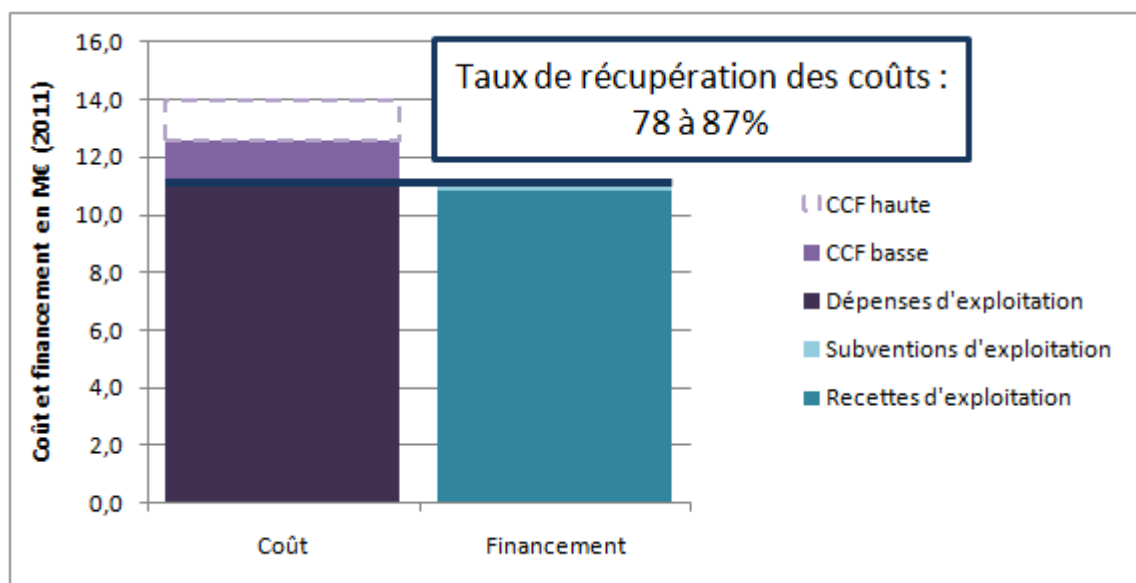
**Tableau 7. Taux de couverture des dépenses d'exploitation**

Taux de couverture des dépenses d'exploitation (en %)	98%
Recettes d'exploitation (en M€)	10,8
Subventions d'exploitation (en M€)	0,1
Dépenses d'exploitation (en M€)	11,2

**Le taux de récupération des coûts du service d'AEP et d'assainissement de Saint-Martin est compris entre 78% et 87%** (voir tableau et figure suivants), selon le montant de la consommation de capital fixe pris en compte. Ce ratio montre également un manque d'autonomie financière du service, notamment imputable au renouvellement des investissements.

**Tableau 8. Taux de récupération des coûts du service**

	Hyp. Basse	Hyp. Haute
Taux de récupération des coûts du service (en %)	78%	87%
Recettes d'exploitation (en M€)	10,8	10,8
Subventions d'exploitation (en M€)	0,1	0,1
Dépenses d'exploitation (en M€)	11,2	11,2
Consommation de capital fixe (en M€)	2,8	1,4



**Figure 4. Taux de récupération des coûts des services AEP et assainissement à Saint-Martin**

**Le recours aux subventions d'investissements est encore plus faible qu'en Guadeloupe, et s'élève à 18%.** Ainsi, sur les 6,6 M€ d'investissements, 1,2 M€ ont été subventionnés.

## **6. Le service collectif d'irrigation du Conseil Général**

Sur le réseau d'irrigation du Conseil Général, le taux de couverture des dépenses d'exploitation est de 121% ce qui traduit que le service s'autofinance et donc que l'eau paye l'eau. L'épargne de gestion générée s'élève à 0,4 M€ et peut être investie dans des investissements futurs.



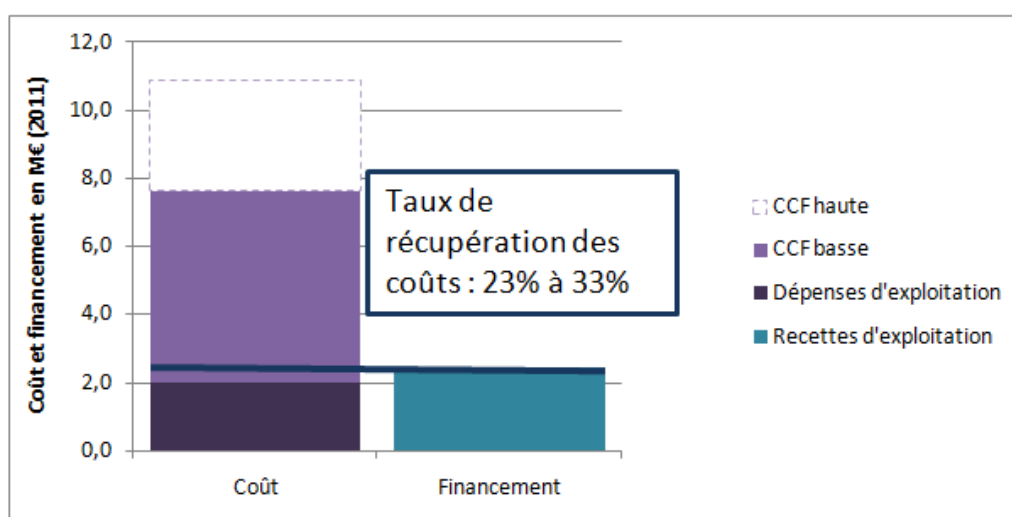
**Tableau 9. Taux de couverture des dépenses d'exploitation**

Taux de couverture des dépenses d'exploitation (en %)	121%
Recettes d'exploitation (en M€)	2,4
Subventions d'exploitation (en M€)	0,0
Dépenses d'exploitation (en M€)	2,0

**Le taux de récupération du service d'irrigation collective du Conseil Général est compris entre 23% et 33%** (voir tableau et figure suivants). Ce ratio montre un manque d'autonomie financière du service, notamment imputable au renouvellement des investissements.

**Tableau 10. Taux de récupération des coûts du service**

	Hyp. Basse	Hyp. Haute
Taux de récupération des coûts du service (en %)	22%	32%
Recettes d'exploitation (en M€)	2,4	2,4
Subventions d'exploitation (en M€)	0,0	0,0
Dépenses d'exploitation (en M€)	2,0	2,0
Consommation de capital fixe (en M€)	8,9	5,6



**Figure 5. Taux de récupération des coûts du service d'irrigation collective du Conseil Général**

Le service est subventionné par le Fonds Européen d'Aide et de Développement aux Espaces Ruraux à hauteur de 70%. Ainsi les 7,7 M€ investis annuellement en moyenne sont **subventionnés à hauteur de 5,3 M€**

### 2.3 Les flux financiers liés au principe usager/payeur

A partir de la connaissance des coûts, recettes et subventions de chaque service lié à l'eau et de leur utilisation par les usagers en bénéficiant (APAD, industriels, agriculteurs), un bilan des flux financiers peut être dressé par usage (voir tableau suivant).

**Tableau 11. Bilan des flux financiers par usage**

	Ménages	APAD	Agriculteurs	Industriels
Contribution aux coûts des services (en %)	de 62% à 73%	de 67% à 82%	de 49% à 57%	de 63% à 78%
Montant net du bilan aides-redevances (en M€)	4,7	0,9	2,7	1,2
Montant net du bilan aides de l'Office de l'eau - redevances (en M€)	-2,6	-0,4	-0,2	-0,5

Ce bilan permet de savoir :

- **Combien chaque usager dépense pour bénéficier des services qu'il utilise** et de le rapporter aux coûts des mêmes services. Ainsi, les agriculteurs sont ceux qui contribuent le moins aux coûts (d'exploitation) des différents services dont ils bénéficient : leur participation financière représente entre 49% et 57% de ces coûts.
- **De quelles subventions chaque usager bénéficie** et d'en soustraire sa propre contribution par l'intermédiaire des redevances. Ainsi, les aides perçues par les agriculteurs sont supérieures aux redevances qu'ils paient, ils sont donc bénéficiaires nets, à hauteur de 2,7 M€
- **De limiter ce bilan aux aides versées par l'Office de l'eau et aux redevances qu'elle perçoit.** Ainsi, si l'on ne considère que les aides provenant de l'Office de l'eau, ils sont contributeurs nets (0,2 M€).

Les trois constats dressés pour le secteur agricole sont les mêmes pour les quatre catégories d'usagers (voir tableau suivant) :

- **les usagers ne paient pas la totalité des coûts des services qu'ils utilisent, ils bénéficient de subventions ;**
- **les subventions qu'ils perçoivent sont plus élevées que leur propre contribution via les redevances ;**
- **les redevances perçues par l'Office de l'eau sont , en 2011, insuffisamment redistribuées à travers les aides.**

#### 2.4 Les besoins en investissements qui découlent de la mobilisation du parc d'équipements

La **consommation de capital fixe** est une donnée basée sur la durée de vie réelle des investissements. Elle représente **ce que devraient théoriquement dépenser les collectivités pour renouveler leur parc d'installations**. Mais elle ne correspond pas à un flux financier réel. Il est donc utile de la comparer aux investissements programmés ces prochaines années et aux amortissements<sup>4</sup> inscrits dans les comptes des collectivités avant de conclure sur l'adéquation entre besoins théoriques (consommation de capital fixe) et prise en compte réelle (investissements, amortissements).

Les investissements programmés sur la période 2013-2021 prévoient pour la Guadeloupe des dépenses de l'ordre de 157 M€ pour la distribution d'eau potable et 102 M€ pour l'assainissement. Le

<sup>4</sup> L'amortissement est la constatation comptable annuelle de la dépréciation du parc d'équipement, mais le montant de la dotation aux amortissements n'a pas d'impact sur la trésorerie puisqu'il s'agit de la passation d'une écriture comptable entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement.

service collectif d'eau et d'assainissement de Saint-Martin prévoit des investissements conséquents pour l'assainissement, à hauteur de 63 M€ contre 25 M€ pour la distribution d'eau potable.

Chaque année, les collectivités inscrivent des amortissements dans leur compte afin de pouvoir financer des investissements dans le futur. Ils s'élèvent en Guadeloupe pour l'année 2011 à 2,8 M€. **Les amortissements sont donc actuellement insuffisants** au regard de la consommation de capital fixe qui a été calculée précédemment (19,9 à 37,5 M€) et **ne pourront pas permettre de financer les investissements programmés à horizon 2013-2021.**

### **3- Quels sont les dommages liés à une mauvaise qualité de l'eau ?**

#### 3.1 Les dommages que les usagers de l'eau font subir à l'environnement et autres usagers

Les différentes utilisations de l'eau entraînent des dommages subis par l'environnement et par les autres usagers de l'eau. Ainsi, la continuité des cours d'eau peut être remise en cause par des prélèvements importants pour assurer l'approvisionnement en eau potable pour les ménages, la nappe phréatique peut être polluée suite à l'utilisation de pesticides par l'agriculture, ce qui peut imposer des coûts de traitement supplémentaires pour l'approvisionnement en eau potable. Ces dommages correspondent à ce qu'on appelle les **coûts environnementaux**.

L'ensemble de ces coûts peut être appréhendé à travers le programme de mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (2010-2015). En effet, le SDAGE s'attache à atteindre le « bon état » des masses d'eau et donc à réduire les pressions sur l'environnement dans la mesure du possible. Il fournit ainsi une mesure *a minima* du coût de la dégradation. Ces dépenses, qui courent jusqu'en 2027, sont estimées à **485,5 M€<sup>5</sup>**. Selon la nature des actions, les coûts peuvent être attribués à chacun des usagers (par exemple, 17,1 M€ pour les ménages auxquels sont attribués les mesures relatives à l'assainissement, aux prélèvements et à l'approvisionnement en eau potable).

#### 3.2 Les dépenses transférées d'un type d'utilisateur vers un autre

Un partir des coûts environnementaux sont mesurables de façon plus précise : il s'agit des coûts compensatoires.

Les coûts compensatoires correspondent aux « **surcoûts constatés subis par un usager de l'eau suite à une dégradation de l'environnement aquatique et/ou de la ressource en eau par un autre usager de l'eau. Les coûts compensatoires correspondent à une dépense engagée en réaction à une dégradation (ou une menace avérée) pour retrouver (ou potentiellement conserver) l'état initial du milieu ou une activité équivalente** » (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques<sup>6</sup>, 2011).

Dans le cas de la Guadeloupe plusieurs coûts peuvent être pris en compte. Les données disponibles ont permis d'évaluer à **environ 1 M€ les coûts supplémentaires supportés par les services d'eau**

<sup>5</sup> Il s'agit du programme de mesures établi en 2009, sans prise en compte des mesures déjà mises en œuvre depuis.

<sup>6</sup> ONEMA (2011). Analyse sur les coûts compensatoires en France et en Europe dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

**potable du fait du traitement des eaux polluées par les pesticides.** Ceci correspond à un coût engendré par l'agriculture et répercuté sur la facture des bénéficiaires des services publics d'eau potable. D'autres surcoûts sont transférés entre usagers tels les **coûts de mélange des eaux estimés entre 0,1 et 0,4 M€** ou les **coûts engendrés par l'augmentation du pompage lié à la baisse de la nappe estimés à 1 320 €**

Dans le cas de Saint-Martin les coûts compensatoires potentiellement pertinents n'ont pu être estimés avec les données disponibles. Mais du fait du contexte particulier de l'île (île sèche), l'approvisionnement en eau potable est assuré grâce à la désalinisation d'eau de mer, ce qui induit *a priori* peu de coûts compensatoires.

#### **4- Quels transferts financiers à l'échelle des ménages ?**

**Les flux financiers qui s'exercent entre les différents usagers des services de l'eau, l'Etat, l'Office de l'eau et les collectivités territoriales sont complexes.** Un **zoom** sur les **ménages** permet de mieux les visualiser.

Les ménages utilisent deux services de l'eau : les services publics d'eau et d'assainissement, ainsi que l'assainissement non collectif.

- **Les services publics d'eau et d'assainissement** servent à la fois aux ménages, aux APAD, aux industries et aux agriculteurs. Les coûts d'exploitation et la consommation de capital fixe afférente à ce service peut donc être distribuée entre les usagers, au prorata des volumes qu'ils utilisent, soit 74% pour les ménages. La part du coût complet (exploitation + consommation de capital fixe) relevant des ménages est estimée entre 61,6 et 74,2 M€, alors que les investissements se sont élevés à 16,2 M€. Les recettes du service provenant des ménages sont de l'ordre de 50,1 M€
- Les coûts supportés par les ménages pour leurs installations **d'assainissement non collectif**, cumulés aux coûts de fonctionnement du service public d'assainissement collectif et la consommation de capital fixe sont compris entre 20,3 et 77,6 M€. Les recettes perçues par le service public d'assainissement collectif sont de 0,6 M€

Par ailleurs, les ménages bénéficient de **transferts financiers**<sup>7</sup> :

- Relatifs aux **subventions** d'exploitation et d'investissement pour les services publics d'eau et d'assainissement, à hauteur respectivement de 0,4 et 5,2, dont 0,6 M€ proviennent de l'Office de l'eau ;
- Provenant du réseau d'eau brute du Conseil Général qui perçoit des subventions, dont 2,3 M€ sont imputables à l'eau potable consommée par les ménages ;
- De l'Office de l'eau qui a versé une subvention de 0,08 M€ au titre du service publics d'assainissement non collectif du SIAEAG et qui a des **coûts de gestion** dont 0,7 M€ sont imputables aux ménages ;
- De l'environnement qui subit des coûts du fait des prélèvements et des rejets des ménages, estimés à au moins 17,1 M€

<sup>7</sup> Comme pour les coûts et les recettes, les montants financiers sont calculés au prorata des volumes consommés par les ménages.

L'office de l'eau perçoit quatre types de **redevances** des ménages :

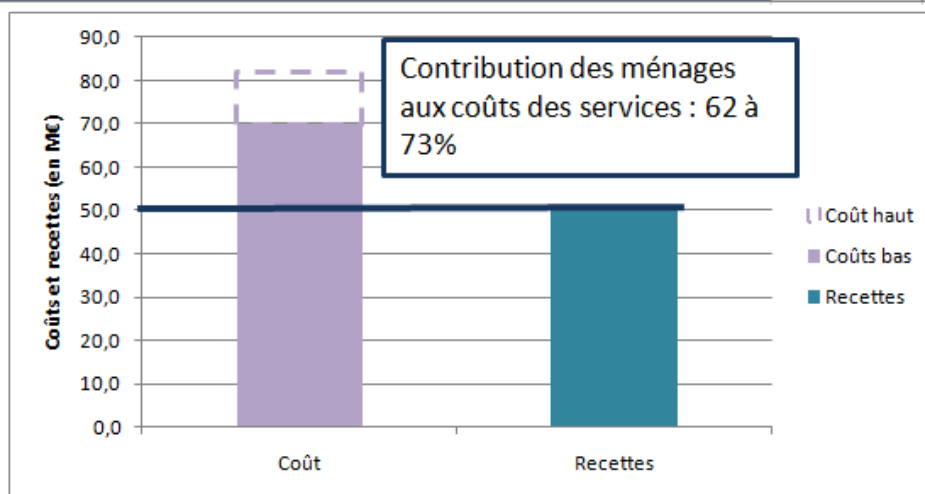
- La redevance prélèvement (1,9 M€) ;
- La redevance pollution domestique (1,1 M€) ;
- La redevance modernisation des réseaux de collecte (0,2 M€) ;
- La redevance phytosanitaire (0,02 M€).

Enfin, les ménages paient une **taxe sur les activités polluantes lors de l'achat de leur lessive**, celle-ci s'élève à 0,3 M€ pour les ménages de Guadeloupe.

Au total, les **ménages contribuent donc à hauteur de 50,7 M€** aux coûts des services dont ils bénéficient, ce qui signifie que leur contribution représente entre **62% et 73% des coûts** (voir tableau et figure suivants).

**Tableau 12. Contribution des ménages aux coûts des services qu'ils utilisent**

	Hyp. basse	Hyp. haute
Contribution des ménages aux coûts des services qu'ils utilisent (en %)	62%	73%
Coûts (exploitation + CCF) imputables aux ménages (en M€)	81,9	69,9
Recettes provenant des ménages (en M€)	50,7	50,7



**Figure 6. Contribution des ménages aux coûts des services qu'ils utilisent**

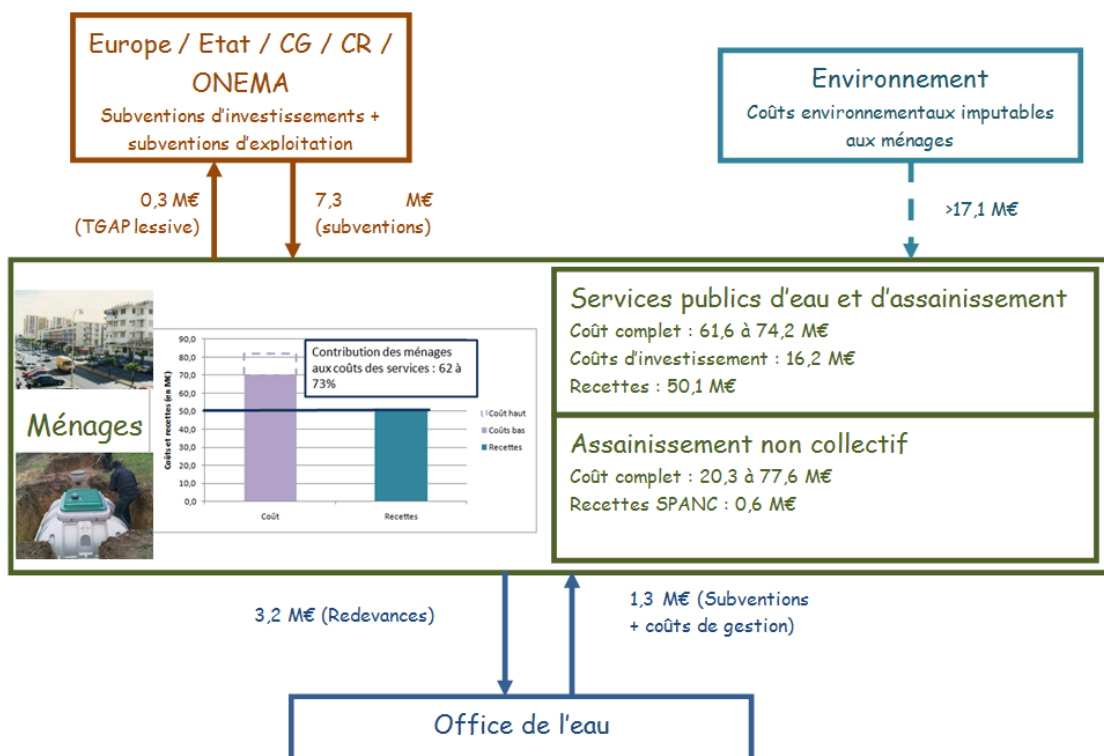


Figure 7. Flux financiers concernant les ménages